

Le Perche du mercredi 13 mai 2020

677 mots

Jean-Pierre Fontaine. « Pas envie d'avoir la contamination d'un enfant sur la conscience »

Mercredi 6 mai, le président de la Communauté de communes des Sources de l'Orne a pris la décision de ne pas rouvrir ses écoles mardi 12 mai. Contacté mercredi 6 mai, Jean-Pierre Fontaine expliquait ce choix.

Comment avez-vous pris la décision de ne pas rouvrir les écoles de la Communauté de communes des Sources de l'Orne ?

« J'ai contacté tous les maires de la Communauté de communes pour qu'ils me fassent part de leur position sur la question. Aucun ne voulait rouvrir leurs écoles dès le 12 mai. Mais si le périscolaire est une compétence communale, le scolaire dépend de la Communauté de communes. Les maires m'ont dit qu'ils ne rouvriraient pas les cantines et les garderies et c'était à moi de prendre la décision de la réouverture ou non des écoles (maternelles et élémentaires). J'ai suivi l'avis général, qui est aussi le mien. »

Quelles sont les écoles concernées ?

« Les deux écoles de Sées et chaque établissement d'Essay, Mortrée, Chailloué, Almenêches et Macé. Le maire de Saint-Gervais-du-Perron n'est pas d'accord non plus pour rouvrir mais comme son école fait partie d'un RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) avec Vingt-Hanaps, je ne sais pas encore quelle décision sera prise puisque Vingt-Hanaps souhaite visiblement rouvrir.

Cela représente sept écoles, voire huit avec Saint-Gervais-du-Perron, et environ 500 élèves. »

Pourquoi avoir pris cette décision forte ?

« On nous dit qu'il n'y a pas de raison de ne pas rouvrir si on respecte le protocole sanitaire de l'Éducation nationale. Un protocole de 54 pages ! 54 pages qu'il faudrait respecter à la virgule près au risque que la responsabilité pénale nous retombe dessus...

Je ne veux pas faire prendre ce risque car je considère que nous sommes dans l'incapacité de mettre en oeuvre les conditions d'accueil définies par un protocole aussi dantesque et en un temps aussi restreint.

Et puis, que se passera-t-il si un enfant est contaminé dans l'enceinte de l'école ? Au-delà de l'aspect pénal, pour les élus ou pour les équipes enseignantes, je ne veux pas porter cela sur la conscience. »

C'est une décision qui va à l'encontre des recommandations gouvernementales...

« Je m'en fiche ! On ne peut pas nous dire « nous fixons les règles et vous assumez en cas de problème ! » D'autant plus qu'on a l'impression que le discours du gouvernement change tous les jours.

Dans le protocole, on nous demande d'installer des points d'eau à l'entrée pour que les enfants se lavent les mains avant d'entrer dans les locaux. Il faut aussi prendre leur température alors que nous n'avons pas de thermomètres... Il faudrait désinfecter toutes les classes en déplaçant les meubles, ce qui demande beaucoup de personnels. Faut-il que l'on embauche avant la rentrée ?

Si un enfant est malade, il faut l'isoler. Comment fait-on si nous n'avons pas d'autres salles disponibles pour le mettre à l'écart ? On installe une tente dans la cour ? »

Les enfants de personnel soignant seront-ils tout de même accueillis ?

« Oui parce que c'est une obligation. Durant le confinement, les enfants de soignants étaient regroupés dans des écoles, à Sées et Almenêches par exemple. Mais désormais chaque école à l'obligation d'accueillir ses propres élèves, alors on le fera pour eux uniquement. »

Vous envisagez une réouverture des écoles pour le 25 mai au plus tôt ?

« Si nous pouvons respecter le protocole sanitaire, oui. Mais il faut nous laisser le temps de nous y pencher et je demande à voir... Aurons-nous suffisamment de gel hydroalcoolique et de masques et pour combien de temps ? Je comprends très bien que les enfants ont besoin d'un lien social et que des parents vont devoir reprendre le travail. Mais j'estime que la santé doit primer sur tout le reste. L'accueil des enfants pourra donc se faire lorsqu'il n'y aura pas ce risque sanitaire. »

Propos recueillis par Antoine SAUVÊTRE



Jean-Pierre Fontaine est maire de Macé et président de la Communauté de communes des Sources de l'Orne.